

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (OIBT)

**PROJET PD 22/93 REV. 4 (F) « AMÉNAGEMENT FORESTIER, DÉVELOPPEMENT DES
COMMUNAUTÉS ET UTILISATION DURABLE DANS LA RÉGION FORESTIÈRE DE SI-
KOP (PROVINCE DU LITTORAL – CAMEROUN) »**

EVALUATION EX-POST

PAR

DR. JAMES K. GASANA

Lausanne, avril 2002

Abréviations

ACAFIA	Association Camerounaise de Femmes Ingénieurs en Agriculture
AIBT	Accord International des Bois Tropicaux
CIBT	Conseil International des Bois Tropicaux
DCP	Division de la coopération et des projets
GIC	Groupe d'initiative commune
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONADEF	Office National du Développement des Forêts
ONG	Organisation non-gouvernementale
UGIC	Union des groupes d'initiative commune
USD	Dollar américain.

PARTIE I : RÉSUMÉ GÉNÉRAL

1. Informations Contextuelles sur le Projet

Le projet Si-Kop, PD 22/93 Rev. 4 (F) a duré 24 mois, à partir de juillet 1995. Il découlait du pré-projet PPD 1/92 Rev. 1 (F) "Impact des populations rurales sur le développement forestier, protection et reconstitution de la forêt dense tropicale dans la région de Si-Kop (Ndom), Province du Littoral, Cameroun", également financé par l'OIBT. Il a été approuvé pour le financement lors de la XVIII Session du CIBT en mai 1995.

La zone d'action du projet est à cheval entre les arrondissements de Ndom et Ngambé, Département de la Sanaga-Maritime, Province du Littoral. Elle couvre une superficie de 46.875 ha. Son relief est très accidenté, le climat est de type tropical humide, et les précipitations annuelles sont de l'ordre de 1800 mm. Elle est habitée par une population résidente d'environ 2.250 habitants, du groupe ethnique Bassa. Elle est riche en biodiversité, et renferme plus de 150 espèces d'arbres réparties en 33 familles.

Malgré cette richesse en biodiversité et son potentiel économique important, la forêt de Si-Kop n'était pas protégée, et les communautés locales ne bénéficiaient pas d'actions d'appui au développement socio-économique. Le projet PD 22/93 Rev. 4 (F) était conçu pour combler ces lacunes, en vue d'établir les bases pour l'aménagement durable de la forêt de Si-Kop et le développement durable des communautés locales.

2. Objet de l'évaluation

L'objet de la présente évaluation ex-post est d'évaluer les effets et impacts du projet PD 22/93 Rev. 4 (F), de dégager les enseignements qui ont été tirés et de recommander de faire des recommandations pouvant permettre de pérenniser ces effets et impacts.

3. Portée de l'Évaluation

La présente évaluation a été effectuée en mars 2002 à la demande du Secrétariat de l'OIBT, à la suite de la Décision prise par le Comité du Reboisement et de la Gestion Forestière lors de sa XXVIII session en mai/juin 2001. Elle a pour portée la détermination des effets et de l'impact du projet PD 22/93 Rev. 4 (F). Les termes de référence remis à l'évaluateur comportent les points ci-après:

- Evaluer la situation actuelle du Plan d'aménagement forestier élaboré par le projet, y compris le plan de coupes, l'efficacité de son exécution et sa contribution à l'aménagement durable de l'Aire Forestière de Si-Kop.
- Evaluer les contributions spécifiques des études réalisées dans différents domaines (inventaire forestier, sylviculture, économie rurale, participation communautaire).
- Déterminer l'efficacité de la participation communautaire promue par le projet quant à la gestion effective de la zone forestière concernée.
- Evaluer la contribution des techniques agricoles et agroforestières développées par le projet, du développement du tourisme au bien-être des populations des communautés locales.
- Analyser l'impact des formations organisées par l'Agence d'exécution pour les cadres du projet en agroforesterie impliquant les communautés locales.
- Déterminer l'efficacité de la diffusion des informations en rapport avec les résultats du projet.
- Evaluer la capacité du personnel local et des institutions locales de mener la recherche et les études en vue de l'élaboration des plans d'aménagements similaires dans le pays.
- Décrire et évaluer les effets et impacts, bénéfiques ou néfastes, et présenter les raisons de leur apparition.
- Analyser et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du projet, dans les aspects techniques, financières et de gestion.
- Recommander les actions de l'après-projet en vue de l'utilisation de ses résultats.
- Sur base des résultats de l'évaluation, effectuer une évaluation générale des succès et des échecs relatifs du projet pour en dégager les leçons clés apprises, et identifier les enjeux ou les problèmes qui devraient être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des projets similaires dans l'avenir.

- Préparer un rapport d'évaluation suivant les termes de référence du Rapport d'évaluation de projet, tel qu'indiqué dans le "Manuel de l'OIBT pour le Suivi, l'Examen et l'Evaluation des projets". Evaluer la contribution du projet aux objectifs de l'AIBT (1987, 1994), aux Plans d'action pertinents et à l'Objectif An 2000.

4. Efficacité et aspects opérationnels

La faiblesse du cadre logique ne permet pas de tirer des conclusions fermes et objectives sur l'efficacité du projet. Le choix des objectifs spécifiques n'a pas tenu compte de la triple dimension – écologique, sociale et économique – qui se dégage de l'analyse des problèmes de la Région de Si-Kop. C'est ainsi que, par exemple, des produits qui devraient émaner des processus appuyés par le projets ont été pris pour des objectifs spécifiques.

Pour contourner le problème de la faiblesse du cadre logique, l'évaluation a mis l'accent sur les interviews avec les cadres du projet, ses consultants et ses diverses parties prenantes. Voici le résumé des éléments qui sont ressortis de ces interviews:

- a) Au sujet de l'état de la planification forestière, le Plan d'Aménagement Forestier a été élaboré comme prévu, mais il n'a pas encore été approuvé par l'autorité compétente, et l'opération de classement des massifs forestiers reste encore à effectuer. Dans l'ensemble, le Plan met l'accent principalement sur la gestion pour la production de bois et en deuxième lieu sur la production agroforestière, et non sur la gestion des écosystèmes. La part réservée à la gestion faunique est très faible.
- b) Des études spécifiques ont été réalisées dans les domaines d'inventaire forestier, écologie et biodiversité, micro-zonage, agriculture et foresterie communautaire, développement des méthodes et techniques agricoles améliorées (apport de semences), développement touristique, développement de l'agriculture et agroforesterie améliorées, propositions de recherche d'accompagnement et traitements sylvicoles, promotion du mouvement coopératif. Malgré la haute qualité de ces études, le projet les a exploitées de façon inégale pour l'élaboration du Plan d'Aménagement. L'exploitation des propositions pour la conservation et la mise en valeur de la biodiversité, ainsi que celles du développement socio-économique reste relativement faible.
- c) La participation communautaire est effective, et ceci est le résultat de l'effort de conscientisation déployé par le projet. La population a été largement informée des objectifs du projet et a été consultée pour connaître ses attentes. La population s'est

également exprimée sur le zonage de la forêt, et le projet a pris en compte ses avis dans la proposition de la zone agroforestière. Cependant il manque encore un système de mise en œuvre et de suivi participatifs.

- d) A la fin de la Phase I du projet, il était encore trop tôt de parler de la contribution des techniques agroforestières et des activités de promotion du tourisme au développement de la population locale.
- e) Il n'y a pas eu d'activité de formations spécifiques conduites par le projet en matière d'agroforesterie, au bénéfice des populations locales.
- f) La diffusion d'information a été menée au niveau minimal, et a consisté en rédaction de rapports pour l'OIBT et pour l'ONADEF, et en publication de quelques articles, notamment dans la revue *Tropical Forest Update* de l'OIBT. Il n'y pas eu de capitalisation des résultats de diverses études en un document synthétique d'information.

5. Efficience

De manière générale, le projet a donné la priorité à la réalisation des études et à la planification. Son coût total s'est élevé à USD 873.603, dont la contribution de l'OIBT s'élève à USD 725.102, et celle de l'ONADEF à USD 148.500.- L'audit du projet a relevé les sous-consommations et des surconsommations budgétaires relativement importantes sur plusieurs postes, même s'il s'est dégagé un solde net de USD 1.778,15 sur la contribution de l'OIBT. Les surconsommations budgétaires incluent les rubriques qui n'avaient pas fait l'objet de prévisions budgétaires, tels que le groupe électrogène, la moto pompe et les motocyclettes, mais qui se sont avéré indispensables. Les écarts constatés, positifs ou négatifs, réduisent l'efficience du projet, en particulier pour les activités du développement proprement dit. Ils dénotent pour le moins que la planification du projet n'a pas tenu suffisamment compte des éléments importants pour la réussite de sa mise en oeuvre.

6. Impacts

Un plan d'aménagement a été élaboré, en accord avec les directives nationales en cette matière, mais il n'est pas encore exécutoire car l'autorité compétente ne l'a pas encore approuvé. Il est donc encore prématuré de décrire l'impact réel du Plan d'aménagement jusqu'à ce qu'il sera mis en exécution. Quant aux autres aspects, l'absence d'un système de suivi et évaluation ne permet pas d'établir sur des bases fermes les impacts du projets. Ce qui reste

certain est que les problèmes non forestiers, notamment l'enclavement de la zone du projet, le faible rendement des terres agricoles, et la déficience des systèmes de commercialisation continuent à peser sur la réussite des actions de gestion durable de la forêt.

Parmi les effets et impacts inattendus, l'évaluation a relevé ce qui suit:

- Il y a eu une amélioration du désenclavement routier de la région de Si-Kop, grâce à l'effort de l'ONADEF et du service des travaux publics.
- Si-Kop est une des premières forêts communautaires camerounaises disposant d'un plan d'aménagement. L'Administration camerounaise peut se servir des expériences du projet pour l'élaboration des directives en matière de gestion des forêts communautaires.
- Il y a une promotion de la culture du palmiers grâce à l'appui qu'apporte le projet aux GIC pour la création de pépinières communautaires.
- Le projet a servi d'accueil à plusieurs stagiaires des universités et des écoles supérieures.

7. Conclusions de l'Évaluation

L'évaluation du projet sur des bases objectives s'est avérée assez difficile pour des raisons liées à la faiblesse de son cadre logique. Cependant d'une manière générale il se dégage de cette évaluation qu'en termes techniques le projet a été une réussite. L'inventaire forestier et toutes les études et enquêtes prévus ont été réalisés, et les rapports produits donnent une information de haute qualité. Le projet s'est efforcé de faire adhérer la population à ses objectifs. Il a ainsi pu initier un processus participatif qui permettra à la stratégie de participation communautaire dans la gestion forestière d'atteindre la réussite. L'efficacité globale du projet est toutefois limitée par les délais que met encore l'approbation du plan d'aménagement élaboré et le classement de la forêt de Si-Kop. Les raisons données pour ces délais sont entre autres les mutations importantes du contexte législatif et réglementaire ainsi que la mise en place des instruments d'appréciation au MINEF. Il s'agit cependant des facteurs qui sont normalement considérés dans l'analyse des hypothèses sur la réalisation des objectifs spécifiques du projet.

L'appréciation de la performance du projet est mitigée en terme d'efficience. L'exécution des activités n'a pas été conforme aux budgets correspondants. Dans de nombreux cas il y a eu des sous-consommations alors que, par exemple pour l'inventaire forestier, il était possible de dépenser plus pour un meilleur résultat. Dans d'autres cas il y a eu des surconsommations dues entre autres aux postes non prévus, ce qui dénote une planification non optimale du projet. Cette situation illustre les difficulté de planifier la gestion durable des forêts dans une zone

enclavée, sans coordination de tous les acteurs de développement en vue de surmonter les principaux obstacles de mise en œuvre de projets.

8. Recommandations

Sur la base des observations analyses faites, l'évaluation a tiré les recommandations ci-après:

Dans le domaine de l'information

- Il est recommandé de réaliser une capitalisation des leçons apprises et des expériences réalisées au cours de la Phase I du projet.

Dans le domaine de la planification de l'aménagement forestier

- Accélérer les démarches en vue de l'approbation du Plan d'aménagement par l'autorité compétente et du classement de la forêt de Si-Kop.
- Compléter l'inventaire pour le rendre multi-ressources afin qu'il permette de réaliser une gestion d'écosystèmes.
- Compléter les études écologiques et de biodiversité par une étude détaillée de la faune sauvage de Si-Kop, et utiliser les résultats pour étoffer un plan de gestion de la faune lors de la révision du Plan d'Aménagement.
- Prévoir la mise en place d'un système de suivi de l'impact écologique du Plan d'aménagement.
- Il est recommandé d'effectuer au moment opportun une révision du Plan d'aménagement pour tenir compte à la fois des données complémentaires d'inventaire multi-ressources et des nouvelles évolutions en matière de politique forestière nationale et de toutes les dimensions du développement durable de la Région de Si-Kop. Lors de cette révision, à la place d'un aménagement axé sur la production ligneuse il faudra s'orienter vers l'aménagement des écosystèmes, qui tient compte de la triple dimension environnementale, sociale et économique. La gestion de la faune devra bénéficier d'une attention accrue. La chasse étant une activité socio-économique importante pour la Région, les espèces sous pression de cette activité devraient faire l'objet de plans de gestion spécifiques en vue d'assurer une chasse durable.

Dans le domaine du développement agricole

- Compléter les études faites par une étude sur le fonctionnement des exploitations agroforestières familiales de la Région Forestière de Si-Kop, afin d'affiner l'identification de leurs contraintes et de concevoir une recherche action permettant de constituer un référentiel technico-économique pour le développement agroforestier.

- Envisager pour le futur de confier en sous-traitance les activités agricoles à une ONG spécialisée afin de permettre aux cadres forestiers de concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre du Plan d'Aménagement Forestier.

Désenclavement de la Zone d'Action du Projet

- Le projet ne pouvant pas atteindre de façon durable ses objectifs sans que le désenclavement de la Région bénéficiaire ne soit assuré, tous les efforts devraient être menés pour intéresser le service national compétent à identifier avec l'Agence d'exécution des interventions urgentes à réaliser en vue d'assurer l'écoulement des productions agricoles et forestières.

Pour la prise en compte des recommandations ci-dessus et des évolutions récentes dans les politiques forestières nationales

- L'Agence d'exécution devrait mener des réflexions sur les implications de certaines recommandations de cette évaluation sur les ajustements du document de projet de phase en cours. La définition des objectifs, des résultats et des indicateurs devrait privilégier le renforcement des processus de développement durable.
- Former le personnel du projet en méthodes participatifs et mettre en place un système de suivi et évaluation participatif permettant de suivre les effets et impacts du projet avec les bénéficiaires.

PARTIE II : TEXTE PRINCIPAL

1. Contexte du Projet

1.1 Informations contextuelles sur le projet

Le projet Si-Kop, PD 22/93 Rev. 4 (F) a duré 24 mois, à partir de juillet 1995. Il découlait du pré-projet PPD 1/92 Rev. 1 (F) "Impact des populations rurales sur le développement forestier, protection et reconstitution de la forêt dense tropicale dans la région de Si-Kop (Ndom), Province du Littoral, Cameroun", également financé par l'OIBT. Il a été approuvé pour le financement lors de la XVIII Session du CIBT en mai 1995.

La zone d'action du projet est à cheval entre les arrondissements de Ndom et Ngambé, Département de la Sanaga-Maritime, Province du Littoral. Elle couvre une superficie de 46.875 ha. Son relief est très accidenté, le climat est de type tropical humide, et les précipitations annuelles sont de l'ordre de 1800 mm. Elle est habitée par une population résidente d'environ 2.250 habitants, du groupe ethnique Bassa. Elle est riche en biodiversité, et renferme plus de 150 espèces d'arbres réparties en 33 familles.

Malgré cette richesse en biodiversité et son potentiel économique important, certaines parties de la forêt de Si-Kop étaient exploitées de façon anarchique, sans plan d'aménagement ni mesures de protection, tandis que le potentiel des autres parties n'était pas valorisé. Les communautés locales ne bénéficiaient pas d'actions d'appui au développement socio-économique. Le projet PD 22/93 Rev. 4 (F) était conçu pour combler ces lacunes, en vue d'établir les bases pour l'aménagement durable de la forêt de Si-Kop.

1.2 Objectif de développement

L'objectif de développement du projet était de promouvoir la protection et l'aménagement d'une forêt dense tropicale au Cameroun, à travers une planification des actions qui pourront accroître la production de bois tropicaux provenant de forêts rationnellement aménagées, et à assurer la protection d'une forêt dense tropicale.

1.3 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du projet étaient les suivants:

- 1) Développement d'un plan directeur pour la zone de Si-Kop, indiquant clairement les forêts de production ligneuse, les terres agricoles, la réserve de cueillette, le Plan d'aménagement de la forêt, les besoins des populations autochtones et la conception des stratégies et des activités de développement pour les communautés locales;
- 2) Proposition d'un projet d'application pour les stratégies et activités retenues à développer dans la région.

1.4 Résultats attendus/activités

Les résultats attendus du projets étaient les suivants:

Résultats et activités pour le premier objectif spécifique

Les forêts de Si-Kop produiront du bois avec un rendement soutenu selon un aménagement à long terme:

- Cartographie détaillée de la zone;
- Inventaire des bois sur pied;
- Plan d'aménagement, zonage;
- Guide d'accès;
- Recherche forestière, consultation;
- Activités sylvicoles préparatoires;
- Etude écologique et définition réserve/biodiversité.

Activités agricoles:

- Coopérative villageoise et formation, éducation.

Réserve de cueillette:

- Adoption des règles et directives - projet de réserve;
- Délimitation;
- Schéma touristique, infrastructure, échantillon.

Résultats et activités pour le deuxième objectif spécifique

Achèvement de la planification:

- Document de projet phase II;

- Atelier revue des activités et finalisation des documents essentiels.

1.5 Les moyens prévus

1.5.1 Contribution de l'OIBT

Sous -traitances

- Consultant technique principal (5 mois)
- Aménagement forestier (3 mois)
- Biodiversité/écologie (2 mois)
- Informatique (2 mois)
- Coopératives (3 mois)
- Exploitation forestière (2 mois).

Equipement

- Equipement informatique
- Véhicule pour le management du projet
- Véhicule pour le consultant technique principal et les consultants
- Machine à écrire
- Machine à calculer
- Photocopieuse.

Consommables

- Fournitures et matières
- Carburant et lubrifiants
- Entretien et réparations.

Divers

- Assurance
- Suivi évaluation
- Rapport final
- Frais divers.

1.5.2 Contribution du Cameroun

Personnel

- Coordonnateur national (24 mois)
- Spécialiste de conservation des sols (12 mois)
- Agronome (12 mois)
- 2 techniciens forestiers (5 mois)
- Technicien agricole (5 mois)
- Chef pépiniériste (3 mois)
- Secrétaire (24 mois)
- 2 chauffeurs (24 mois)
- Gardien de bureau (24 mois)
- Chef de bureau (24 mois)
- 10 ouvriers.

Consommables

- Loyer de bureau
- Fournitures complémentaires.

Divers

- Droits de douane et taxes
- Communication
- Suivi évaluation
- Frais divers
- Rapport final.

2. Domaine et Axe de l'Évaluation

La présente évaluation a été effectuée en mars 2002 à la demande du Secrétariat de l'OIBT, à la suite de la Décision prise par le Comité du Reboisement et de la Gestion Forestière lors de sa XXVIII session en mai/juin 2001. Elle a pour portée la détermination des effets et de l'impact du projet PD 22/93 Rev. 4 (F). Les termes de référence remis à l'évaluateur comportent les points ci-après:

- Evaluer la situation actuelle du Plan d'aménagement forestier, y compris le plan de coupes, élaboré par le projet, l'efficacité de son exécution et sa contribution à l'aménagement durable de l'Aire Forestière de Si-Kop.

- Evaluer les contributions spécifiques des études réalisées dans différentes disciplines (inventaire forestier, sylviculture, économie rurale, participation communautaire).
- Déterminer l'efficacité de la participation communautaire promue par le projet quant à la gestion effective de la zone forestière concernée.
- Evaluer la contribution des techniques agricoles et agroforestières développées par le projet, du développement du tourisme au bien-être des populations des communautés locales.
- Analyser l'impact des formations organisées par l'Agence d'exécution pour les cadres du projet en agroforesterie impliquant les communautés locales.
- Déterminer l'efficacité de la diffusion des informations en rapport avec les résultats du projet.
- Evaluer la capacité du personnel local et des institutions locales de mener la recherche et les études en vue de l'élaboration des plans d'aménagements similaires dans le pays.
- Décrire et évaluer les effets et impacts, bénéfiques ou néfastes, et présenter les raisons de leur apparition.
- Analyser et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du projet, dans les aspects techniques, financières et de gestion.
- Recommander les actions de l'après-projet en vue de l'utilisation des résultats du projet.
- Sur base des résultats de l'évaluation, effectuer une évaluation générale des succès et des échecs relatifs du projet pour en dégager les leçons clés apprises, et identifier les enjeux ou les problèmes qui devraient être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des projets similaires dans l'avenir.
- Préparer un rapport d'évaluation suivant les termes de référence du Rapport d'évaluation de projet, tel qu'indiqué dans le "Manuel de l'OIBT pour le Suivi, l'Examen et l'Evaluation des projets". Evaluer la contribution du projet aux objectifs de l'AIBT (1987, 1994), aux Plans d'action pertinents et à l'Objectif An 2000.

3. Méthodes de l'Évaluation

L'évaluation a commencé par l'analyse des documents de base du projet pour analyser son concept, ses stratégies et son cadre logique. Elle s'est poursuivie par une visite au Cameroun pour effectuer des entretiens avec les responsables du projet, les autorités compétentes et d'autres parties prenantes. Une visite sur terrain dans la zone du projet a été également effectuée pour mener des entretiens avec les bénéficiaires directs et les autorités locales. A différentes étapes l'évaluateur s'est entretenu avec les personnes ci-après:

Briefing:

- M. Themotio Batoum, représentant le Directeur Général de l'ONADEF;
- M. Bienvenu Massé, Chef de volet agricole et agroforestier.

Réunion avec les cadres du projet et les consultants

- Mme. Colette Booto à Ngon, Présidente régionale de l'Association Camerounaise de Femmes Ingénieurs en Agriculture (ACAFIA);
- M. Joseph Soun, Consultant;
- M. Bienvenu Massé, Chef de volet agricole et agroforestier.
- M. Narcisse Lambert Mbarga, Ingénieur forestier, ONADEF/Si-Kop;
- M. Hubert Simo, ONADEF;
- M. Daniel Mbolo Bamela, Chargé d'études N°1 à la Direction des projets cofinancés, ONADEF.

Entretiens à la Division de la Coopération et des Projets (DCP), Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF)

- M. Hyrciente Bengono Belinga, Chef de division;
- M. Charles Sikapiek, DCP;
- M. Alphonse Marfor Tangala, Cellule des projets.

Autres entretiens à Yaoundé

- M. Jean-Claude Hell, SPE/MINEF, Programme Sectoriel Forêts/Environnement.

Visite de terrain

- M. Basile Meka, Sous-préfet de Ndom;
- M. Philippe Anatole Soun Soun, Chef supérieur, Canton Rive Gauche de la Djouel;
- M. Issah Temgbet, Secrétaire d'administration principal adjoint d'arrondissement, Ngambe.

Debriefing

- S.E. M. Sylvestre Nah Ondoua, Ministre de l'Environnement et des Forêts;
- M. Jean Williams Sollo, Directeur Général de l'ONADEF.

4. Renseignements Dégagés et Leçons Apprises

4.1 Efficience

4.1.1 Exécution du projet

Le projet a été exécuté par l'ONADEF. Un comité directeur du projet a été créé, et il a assuré un suivi adéquat de ses activités. A été également créé un comité consultatif regroupant les autorités administratives et politiques locales, les cadres du projet et les représentant de la population locale. Ce comité a permis d'assurer la prise en compte des attentes des communautés locales. Un expert international a assuré les fonctions de conseiller technique principal. Le projet a employé les consultants pour la réalisation des études prévues et pour l'identification et la planification de la Phase II. Les consultants étaient principalement les personnes, bureaux d'études ou ONG nationaux, ce qu'il faut enregistrer à l'actif du projet car cela permet un contact régulier entre eux et les responsables du projet. Il s'agit aussi d'une bonne valorisation des pôles de compétences existants dans le pays. Ceci a fourni la preuve de la capacité du personnel et des institutions locaux de mener des recherches et des études visant l'élaboration des plans d'aménagement ailleurs dans le pays. Le projet a fourni à l'OIBT les rapports requis, et son exécution est un succès dans divers aspects techniques.

4.1.2 Utilisation des moyens

De manière générale, le projet a donné la priorité à la réalisation des études et à la planification. Le coût total du projet s'est élevé à USD 873.603, dont la contribution de l'OIBT s'élève à USD 725.102, et celle de l'ONADEF à USD 148.500.- L'audit du projet a relevé les sous-consommations et des surconsommations budgétaires relativement importantes sur plusieurs postes, même s'il s'est dégagé un solde net de USD 1.778,15 sur la contribution de

l'OIBT. Les surconsommations budgétaires incluent les rubriques qui n'avaient pas fait l'objet de prévisions budgétaires, tel que le groupe électrogène, la moto pompe et les motocyclettes, mais qui se sont avérés indispensables. Tous les écarts constatés, qu'ils soient positifs ou négatifs, réduisent l'efficacité du projet, en particulier pour les activités du développement proprement dit. Ils dénotent pour le moins que la planification du projet n'a pas tenu suffisamment compte des éléments importants pour la réussite de sa mise en oeuvre.

4.2 Efficacité

La faiblesse du cadre logique du document de projet ne permet pas de tirer des conclusions de façon méthodique et objective sur l'efficacité de l'exécution du projet. Le choix des objectifs spécifiques n'a pas tenu compte de la triple dimension – écologique, sociale et économique – qui se dégage de l'analyse des problèmes de la Région de Si-Kop. C'est ainsi que des produits qui devraient émaner des processus appuyés par le projet ont été pris pour des objectifs spécifiques. Comme on s'en rendra compte plus loin, les indicateurs choisis sont formulés comme des objectifs ou des produits respectifs, sans faire référence aux aspects qualitatifs ni refléter les besoins de tous les intéressés, ce qui ne permet pas de bien mesurer l'impact du projet. Dans les hypothèses on a pas abordé les problèmes qui concernent les institutions et les politiques nationales. Pour contourner le problème de la faiblesse du cadre logique, l'évaluation a mis l'accent sur les interviews des cadres du projet, des consultants, des bénéficiaires et de ses diverses parties prenantes. Les résultats sont présentés ci-après en suivant les points saillant des termes de référence de l'évaluation.

Planification forestière

le Plan d'Aménagement Forestier a été élaboré comme prévu, tenant largement compte des directives nationales existantes. Cependant il n'a pas encore été approuvé par l'autorité compétente, et l'opération de classement des massifs forestiers reste encore à effectuer. Dans l'ensemble, le Plan met l'accent principalement sur la gestion pour la production de bois et en deuxième lieu sur la production agroforestière, et non sur la gestion intégrale des écosystèmes. La part réservée à la gestion faunique, autant au niveau des études préalables qu'à celui des propositions reste relativement faible.

Etudes spécifiques

Des études ont été réalisées dans les domaines d'inventaire forestier, écologie et biodiversité, micro-zonage, agriculture et foresterie communautaire, développement des méthodes et

techniques agricoles améliorées (apport de semences), développement touristique, développement de l'agriculture et agroforesterie améliorées, propositions de recherche d'accompagnement et traitements sylvicoles, promotion du mouvement coopératif.

Les rapports de ces études apportent une contribution considérable aux connaissances de base de la zone de Si-Kop. En matière de richesse en bois, l'inventaire a permis de distinguer 17 espèces principales I, 12 espèces principales II, 46 espèces secondaires, 35 espèces complémentaires et 385 autres espèces. Les terres ont été affectées en 3 séries: série de production (8.200 ha), série de protection (14.294 ha), série agroforestière (25.332 ha). Cependant l'inventaire pratiqué est resté mono-ressource, et s'est réalisé dans une optique de gestion pour la production ligneuse. C'est ainsi que les données nécessaires pour une véritable gestion d'écosystèmes manquent encore.

Le rapport de consultation "Ecologie-Biodiversité" donne une information descriptive générale intéressante. Cependant il ne résout pas le problème de manque de données sur la biodiversité. Cette activité n'aurait pas du être séparée de celle de l'inventaire car les relevés sur la biodiversité dans les parcelles d'inventaires auraient fourni les données de base pour une étude écologie-biodiversité plus approfondie. Ceci aurait eu un avantage supplémentaire d'économie d'échelle en exécutant les deux activités en une seule.

Les études socio-économiques ont apporté des données sur les principales contraintes du développement de la région de Si-Kop. Elles ont appliqué la méthode de "Diagnostic participatif rapide" sur 18 villages, ce qui permis de savoir ce que la population attendait du projet, de prioriser les activités de développement, en particulier celles qui visent la génération de revenus. Elles proposé une approche intégrée pour la lutte contre le problème central de faible niveau de revenu. En complément, les études agricoles spécifiques ont montré l'existence d'un potentiel important du développement des cultures pouvant contribuer à l'amélioration du niveau de revenus, telles que la palmier à huile, le bananier plantain, l'avocatier, le manioc.

Certains aspects n'ont pas été approfondis dans ces études. Les études agricoles apportent certes une information de qualité sur les contraintes de l'environnement physique et socio-économique au niveau régional et même communautaire sur le développement. Mais à il n'y a pas eu de travaux d'approfondissement de l'analyse des contraintes et des atouts à l'échelle des exploitations familiales. De l'avis de l'évaluateur une analyse-diagnostic plus poussée des systèmes de production des bénéficiaires doit être la base des actions d'appui à leur développement. En effet, les études agronomiques réalisées par le projet ne vont pas jusqu'à

permettre de comprendre le fonctionnement des exploitations ainsi que la logique des systèmes de production en place. C'est cette compréhension qui doit être la base des conseils de gestion visant à améliorer le bien être des familles. C'est également sur elle que devrait être basé un éventuel programme de recherche-action visant à tester des solutions susceptibles d'améliorer les performances des systèmes existants, et d'envisager l'élaboration des référentiels techniques. En rapport avec les besoins de gestion forestière durable, il n'y a pas eu d'inventaire de la faune ni de proposition pour sa gestion durable. Pourtant il existe un potentiel non-négligeable de prélèvement par une chasse rationnelle, et de développement des élevages non-conventionnels basés sur la faune de Si-Kop, tel que porc-épic, hérisson, aulacode, lièvre, pintade, etc. Il n'y a pas eu non plus d'études sur les savoirs traditionnels de ces populations en matière de gestion des ressources naturelles, ni sur les niveaux des prélèvements effectués par les populations locales. L'apport de la biodiversité à l'économie régionale et locale reste donc insuffisamment apprécié.

Malgré la haute qualité des études ci-dessus, le projet les a exploitées de façon inégale pour l'élaboration du Plan d'Aménagement. L'exploitation des propositions pour la conservation et la mise en valeur de la biodiversité, ainsi que celle du développement socio-économique reste relativement faible.

La participation communautaire

Il y a eu une ouverture effective du projet aux attentes des communautés locales, ainsi qu'un effort considérable de conscientisation des populations respectives aux objectifs poursuivis. En effet l'initiation d'un processus de participation communautaire est effective. Cette participation a consisté en assistance aux réunions de concertation, collaboration avec les consultants, contributions aux travaux routiers, collaboration à la validation des travaux du micro-zonage, cession de 5 ha de terrain au projet, approvisionnement de matériaux de construction, main-d'œuvre.

Par toutes ces interactions, les populations ont été largement informées des objectifs du projet et ont été consultées lors de diverses études et enquêtes pour ses avis et desiderata. Elles se sont également exprimées sur le zonage de la forêt de Si-Kop, et le projet a pris en compte leurs intérêts dans la proposition de la zone agroforestière. En particulier, les bénéficiaires voulaient que cette zone soit suffisamment large pour qu'il n'y ait pas d'entrave à leurs activités socioéconomiques normales. Cependant le projet n'a pas élaboré un concept clair de participation communautaire, qui aille au-delà de la mobilisation et de l'information sur les objectifs. Dans le document de projet, aucun résultat n'a été prévu en rapport avec le

développement du processus participatif, et il y a forcément pas d'indicateurs qui s'y rapportent. Participation veut dire que le projet s'est entendu avec les communautés bénéficiaires des résultats à obtenir, du partage des responsabilités dans son exécution et du système de suivi et évaluation participatif des activités. A cet égard il faut noter que la phase du projet en cours est entrain de corriger les lacunes de la conceptualisation de la participation à la première phase. Il y a une avancée vers les idées de partage des responsabilités et d'entente sur les résultats à obtenir entre le projets et les bénéficiaires. Il faut mentionner en particulier les contrat signés entre les GIC et la direction du projet sur la gestion des pépinières rurales.

Techniques agroforestières et promotion du tourisme

A la fin de la Phase I du projet, il était encore trop tôt de parler de la contribution des techniques agroforestières et des activités de promotion du tourisme au développement de la population locale. Au sujet de la promotion du tourisme, le projet devra repenser son rôle et définir des objectifs réalistes car il s'agit d'un domaine qui est mieux maîtrisé par le secteur privé.

Formation en matière d'agroforesterie

Il n'y a pas eu d'activité de formations spécifiques conduites par le projet en matière d'agroforesterie, au bénéfice des populations locales. Dans ce domaine il y avait beaucoup d'attentes car il y avait des promesses faites. Dans la phase en cours le projet s'attèle à combler cette lacune, notamment par la formation des pépiniéristes pour la production des plants de palmier à huile. Dans le futur, le projet envisage de confier l'entière responsabilité de l'exécution de ce type d'activité à une ONG. Il s'agira notamment de la formation au profit des GIC et de l'UGIC ainsi qu'une partie de leur encadrement.

Diffusion d'information

La diffusion d'information a été menée au niveau minimal, et a consisté en rédaction de rapports pour l'OIBT et pour l'ONADEF, et en publication d'un article dans la revue *Tropical Forest Update* de l'OIBT, intitulé "La participation des populations à la gestion des forêts - cas particulier du projet Si-Kop". Il n'y a pas eu de publication d'une capitalisation des résultats de diverses études, travaux et expériences.

4.3 Impact et effets

4.3.1 Appréciation par rapport aux indicateurs

4.3.1.1 Appréciation de la réalisation des résultats

Indicateur: "coupe annuel de bois à déterminer par le Plan d'aménagement"

Le plan d'aménagement a établi la possibilité annuelle, sur base d'une rotation de 20 ans, à 10.600 m³ sur base d'une vingtaine de coupes commerciales retenues. Pour la possibilité annuelle établie, il s'agit d'une norme de référence qui ne devrait pas être prise pour indicateur. Un parcellaire a également été proposé. Par ailleurs il est prévu une exploitation artisanale par sciage mobile. Le contrôle du respect de la possibilité se basera sur le nombre de tiges, étant donné les difficultés de le réaliser sur base de cubage dans un cas d'exploitation artisanale.

Indicateur: "Une réserve avec un ensemble de directives pour son exploitation"

Une réserve de cueillette d'une superficie de 11.600 ha a été identifiée, mais il n'y a pas encore d'acte officiel de sa création. Les directives pour son exploitation n'ont pas été adoptées car il n'existe pas encore de plan de prélèvements. En plus l'évaluateur n'a pas pu obtenir de confirmation de l'existence de la catégorie "Réserve de cueillette" dans le classement national des forêts protégées. Notons aussi que pour l'ensemble de la forêt de Si-Kop le classement ne se fera qu'après l'approbation du Plan d'aménagement.

Indicateur: "Analyse coûts/bénéfices positive et enquête d'opinion montrant que la majorité de la population juge les activités du projet utiles"

L'analyse coûts/bénéfice n'a pas été effectuée. Le projet n'a pas établi un système de suivi et évaluation participatif permettant d'apprécier objectivement la perception que la population se fait des activités du projet. Il n'y a pas eu d'enquête systématique à cet effet.

Indicateur: "Document de projet"

Un document de projet pour la Phase II a été élaboré et a eu l'approbation du XXIV CIBT, sous l'intitulé PD 21/98 Rev. 2 (F) "Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de la région forestière de Si-Kop, Province du Littoral, Cameroun (Phase II)".

4.3.1.2 Appréciation de la performance

Indicateur: "Plan d'aménagement"

Un plan d'aménagement a été élaboré, en accord avec les directives nationales en cette matière, mais il n'est pas encore exécutoire car l'autorité compétente ne l'a pas encore

approuvé. En effet les mutations importantes du contexte législatif et réglementaire ainsi que la mise en place des instruments d'appréciation au MINEF ont retardé cette approbation.

Indicateur: "Mise en place d'une réserve et adoption des directives par la population locale"

Comme mentionné ci-dessus, il n'y a pas encore d'acte de création de la réserve de cueillette et il n'existe pas encore de directives de sa gestion par la population locale.

Indicateur: "Schéma touristique"

Il y a eu une étude sur le développement touristique, et une proposition de carte touristique a été faite. Il s'agit cependant d'un domaine à approfondir pour déterminer les limites du rôle du projet par rapport à celui d'acteurs plus indiqués dans la promotion du tourisme.

Indicateur: "Coopérative agricole autosuffisante"

Le projet a changé d'approche. A la place de la coopérative il a appuyé les groupements d'intérêt commun (GIC) qui correspondent mieux au contexte socioculturel local. Au total 24 GIC ont été créés, et une union des GIC (UGIC) a eu une reconnaissance juridique, mais les GIC ne sont pas encore autosuffisants.

Indicateur: "Document de projet"

Comme déjà mentionné ci-haut, un document de projet pour la 2^{ème} phase a été élaboré.

4.3.1.3 Appréciation de l'impact

Indicateur: "Surface de forêt soumise à un aménagement rationnel"

Il est encore prématuré de décrire l'impact réel du Plan d'aménagement car il n'a pas encore été approuvé. Par contre, même si l'indicateur choisi ne permet pas de saisir la réalité, le projet a initié un processus de gestion durable.

Indicateur: "Volumes globaux de bois sur pied"

Cet indicateur n'est pas clair. Mais ici encore il est prématuré de décrire l'impact du Plan d'aménagement sur les volumes de bois sur pied, comme sur d'autres valeurs de la forêt.

Indicateur: "Surfaces protégées par les mesures de conservation"

Le classement de la forêt n'étant pas encore fait et le Plan d'aménagement élaboré n'étant pas encore adopté, il est prématuré d'évaluer l'impact du projet par rapport à cet indicateur. Il est à

noter cependant que l'effort de conscientisation de la population déployé par le projet a contribué au ralentissement de la déforestation.

4.3.2 Situation globale du projet

L'impression générale est que le projet est bien inséré dans son milieu social. Les rapports qu'il entretient avec les bénéficiaires et les administrations locales sont très bons et constituent certes un facteur important pour la réalisation de ses objectifs. Le personnel du projet s'efforce de maintenir ces bonnes relations avec les bénéficiaires et reste à leur écoute. L'Agence d'exécution fait preuve des compétences adéquates de gestion des aspects techniques et socioéconomiques du projet, et ceci est reconnu par les bénéficiaires et les administrations locales. Cependant, l'absence d'un système de suivi et évaluation ne permet pas d'établir sur des bases fermes les impacts du projet. Ce qui reste certain est que les problèmes non forestiers, notamment l'enclavement de la zone du projet, le faible rendement des terres agricoles, et la déficience des systèmes de commercialisation continuent à peser sur la réussite des actions de gestion durable de la forêt.

4.3.3 Impact et effets inattendus

Le projet est une des actions dont les expériences alimentent le processus de redéfinition de la politique forestière nationale, en particulier pour les aspects de planification de la gestion des forêts communautaires. Parmi d'autres effets et impacts inattendus, l'évaluation a relevé ce qui suit:

- Il y a eu une amélioration du désenclavement routier de la région de Si-Kop, grâce à l'effort de l'ONADEF et du service des travaux publics.
- Si-Kop est une des premières forêts communautaires camerounaises disposant d'un plan d'aménagement. L'Administration camerounaise peut se servir des expériences du projet ainsi que celles des projets similaires pour l'élaboration des directives en matière de gestion des forêts communautaires.
- Il y a une promotion de la culture du palmier grâce à l'appui qu'apporte le projet aux GIC pour la création de pépinières communautaires.
- Le projet a servi d'accueil à plusieurs stagiaires des universités et des écoles supérieures.

4.3.4 Contribution aux objectifs et au Plan d'Action de l'OIBT

Le projet a contribué aux objectifs (a), (c), (f), (h) énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 1994. Il satisfait en outre les critères définis dans le paragraphe 6 de l'article 26 de l'AIBT, ainsi qu'aux priorités du Plan d'Action de l'OIBT pour le Comité du reboisement et de la gestion forestière, en particulier dans ce qui suit:

- Encourager l'élaboration de politiques nationales et internationales visant l'aménagement rationnel des forêts tropicales;
- Aider les pays producteurs à élaborer des législations et des politiques de mise en valeur des terres en vue de constituer un domaine forestier permanent et accélérer la constitution de ce domaine;
- Développer et promouvoir la base intellectuelle, économique et technologique pour des systèmes d'aménagement forestier intégrés.

4.4 Leçons Apprises

Pour qu'un projet génère des leçons, il faut que son expérience repose sur un modèle et des hypothèses logiques, que son cadre logique permette de suivre les effets et les impacts, et que pour cela il y ait un système performant de suivi et évaluation. Toutes ces conditions n'ayant pas été remplies, il n'est pas été possible de faire un relevé systématiques de toutes les leçons apprises. Cependant les observations faites sur terrain et les discussions menées ont permis de dégager ce qui suit:

- Le succès dans la conscientisation de la population sur la nécessité de protéger la forêt de Si-Kop est du à un effort d'écouter l'expression des besoins des communautés locales.
- One doit pas concevoir un projet de gestion durable dans une région pauvre et enclavée comme action isolée et fermée sur ses propres objectifs, mais au contraire comme un effort qui s'insère harmonieusement dans les autres systèmes sociaux et économiques régionaux.
- On ne peut pas réduire la dépendance des populations locales à l'égard des ressources forestières sans un programme adéquat d'actions non forestières de développement.
- Pour permettre une bonne mise en œuvre du projet d'autres partenaires publics et privés de développement régional doivent être sensibilisés et impliqués dès la conception du projet.

PARTIE III : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Conclusions

1.1 Conception du projet

Une des hypothèses de départ qui sont sous-entendues dans l'analyse qui a motivé l'élaboration du projet est que le Plan d'aménagement forestier mettra fin à l'exploitation anarchique de certaines parties de la forêt de Si-Kop, et permettra de valoriser le potentiel des parties non exploitées. Une autre hypothèse est que la participation locale est essentielle pour la réussite de l'aménagement durable de cette forêt. Ces hypothèses restent valables et doivent continuer à guider les interventions futures. En effet, même si la zone du projet Si-Kop a fait l'objet d'une attention accrue pour son développement, la protection de la forêt ne peut pas être garantie si elle n'est pas classée et soumise au plan d'aménagement. D'autre part, même si la population est acquise aux objectifs de gestion durable poursuivis par le projet, les activités agricoles et les prélèvements non contrôlés sur la forêt ne peuvent pas trouver une solution définitive sans investissement accru dans les programmes de développement communautaire.

1.2 Efficacité et efficacité de l'exécution du projet

L'évaluation du projet sur des bases objectives s'est avérée assez difficile pour des raisons liées à la faiblesse de son cadre logique. Cependant d'une manière générale il se dégage de cette évaluation qu'en termes techniques le projet a été une réussite. L'inventaire forestier et toutes les études et enquêtes prévus ont été réalisés, et les rapports produits donnent une information de haute qualité. Le projet s'est efforcé de faire adhérer la population à ses objectifs. Il a ainsi pu initier un processus participatif qui permettra à la stratégie de participation communautaire dans la gestion forestière d'atteindre la réussite. L'efficacité globale du projet est toutefois limitée par les délais que met encore l'approbation du plan d'aménagement élaboré et le classement de la forêt de Si-Kop. Les raisons données pour ces délais sont entre autres les mutations importantes du contexte législatif et réglementaire ainsi que la mise en place des instruments d'appréciation au MINEF. L'évaluateur considère cependant qu'il s'agit des facteurs qui sont normalement considérés dans l'analyse des hypothèses sur la réalisation des objectifs spécifiques du projet.

L'appréciation de la performance du projet est mitigée en terme d'efficacité. L'exécution des activités n'a pas été conforme aux budgets correspondants. Dans de nombreux cas il y a eu des sous-consommations alors que, par exemple pour l'inventaire forestier, il était possible de dépenser plus pour un meilleur résultat. Dans d'autres cas il y a eu des surconsommations dues entre autres aux postes non prévus, ce qui dénote une planification non optimale du projet. Cette situation illustre les difficultés de planifier la gestion durable des forêts dans une zone

enclavée, sans coordination de tous les acteurs de développement en vue de surmonter les principaux obstacles de mise en œuvre de projets.

2 Recommandations

Sur la base des observations analyses faites, l'évaluation a tiré les recommandations ci-après:

Dans le domaine de l'information

- Il est recommandé de réaliser une capitalisation des leçons apprises et des expériences réalisées au cours de la Phase I du projet.

Dans le domaine de la planification de l'aménagement forestier

- Accélérer les démarches en vue de l'approbation du Plan d'aménagement par l'autorité compétente et du classement de la forêt de Si-Kop.
- Compléter l'inventaire pour le rendre multi-ressources afin qu'il permette de réaliser une gestion d'écosystèmes.
- Compléter les études écologiques et de biodiversité par une étude détaillée de la faune sauvage de Si-Kop, et utiliser les résultats pour étoffer un plan de gestion de la faune lors de la révision du Plan d'Aménagement.
- Prévoir la mise en place d'un système de suivi de l'impact écologique du Plan d'aménagement.
- Il est recommandé d'effectuer au moment opportun une révision du Plan d'aménagement pour tenir compte à la fois des données complémentaires d'inventaire multi-ressources et des nouvelles évolutions en matière de politique forestière nationale et de toutes les dimensions du développement durable de la Région de Si-Kop. Lors de cette révision, à la place d'un aménagement axé sur la production ligneuse il faudra s'orienter vers l'aménagement des écosystèmes, qui tient compte de la triple dimension environnementale, sociale et économique. La gestion de la faune devra bénéficier d'une attention accrue. La chasse étant une activité socio-économique importante pour la Région, les espèces sous pression de cette activité devraient faire l'objet de plans de gestion spécifiques en vue d'assurer une chasse durable.

Dans le domaine du développement agricole

- Compléter les études faites par une étude sur le fonctionnement des exploitations agroforestières familiales de la Région Forestière de Si-Kop, afin d'affiner l'identification de leurs contraintes et de concevoir une recherche action permettant de constituer un référentiel technico-économique pour le développement agroforestier.

- Envisager pour le futur de confier en sous-traitance les activités agricoles à une ONG spécialisée afin de permettre aux cadres forestiers de concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre du Plan d'Aménagement Forestier.

Désenclavement de la Zone d'Action du Projet

- Le projet ne pouvant pas atteindre de façon durable ses objectifs sans que le désenclavement de la Région bénéficiaire ne soit assuré, tous les efforts devraient être menés pour intéresser le service national compétent à identifier avec l'Agence d'exécution des interventions urgentes à réaliser en vue d'assurer l'écoulement des productions agricoles et forestières.

Pour la prise en compte des recommandations ci-dessus et des évolutions récentes dans les politiques forestières nationales

- L'Agence d'exécution devrait mener des réflexions sur les implications de certaines recommandations de cette évaluation sur les ajustements du document de projet de phase en cours. La définition des objectifs, des résultats et des indicateurs devrait privilégier le renforcement des processus de développement durable.
- Former le personnel du projet en méthodes participatifs et mettre en place un système de suivi et évaluation participatif permettant de suivre les effets et impacts du projet avec les bénéficiaires.

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

- ACAFIA (non daté). Étude d'appui au projet d'aménagement forestier durable de la Région de Si-Kop, Province du Littoral-Cameroun, composante Agriculture et Foresterie Communautaire.
- Issa, Djoh à Ndiang 1997. Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de la Région Forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) – Étude sur le développement touristique.
- Masse, Bienvenu et Lema, André Marie 1997. Consultation sur la promotion d'un mouvement coopératif. Projet PD 22/93 Rev. 4 (F) « Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de la Région Forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) ».
- Mbolo, 1998. Rapport de consultation « Écologie-Biodiversité » pour l'Office National de Développement des Forêts (ONADEF), projet Si-Kop OIBT/ONADEF PD 22/93 Rev. 4 (F).
- Nsangou, Mama 1997. Contribution à l'étude d'aménagement forestier, de développement communautaire et d'utilisation durable de la Région Forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun). Propositions de recherche d'accompagnement et traitements sylvicoles applicables aux forêts de Si-Kop.
- ONADEF, 1993. Rapport d'achèvement du pré-projet PPD 1/92 Rev. 1 (F) « Impact des populations rurales sur le développement forestier, protection et reconstitution de la forêt dense tropicale dans la région de Si-Kop (Ndom), Province du Littoral, Cameroun.
- ONADEF, 1996. Rapport d'inventaire d'aménagement du massif forestier de Si-Kop (46.804 ha).
- ONADEF, 1997. Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de la Région Forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) – Plan d'Aménagement de la Zone Forestière.
- ONADEF 1998. Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de la Région Forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) – Document de microzonage de la Région Forestière de Si-Kop.

Soun Soun, Joseph David 1996. Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de la Région Forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun). Développement des méthodes et techniques agricoles améliorées – Apport des semences.

Tonye, Jean 1996. Développement de l'agriculture et agroforesterie améliorées dans la zone forestière de Si-Kop.